

Les prescriptions de Jésus – Étude 42

Établir des responsables

« Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. Comme dans toutes les Églises... » (1 Co 14.33). Pour mettre en ordre les ministères de l'Église, Jésus prescrit d'établir (1) des anciens et (2) des diacres.

Anciens

Les anciens chargés du *troupeau de Dieu* (étude 41) sont choisis selon les critères de **1 Timothée 3.1-7**. Quels critères concernent la vie personnelle, les habitudes de vie?

Quels critères concernent le caractère, l'attitude?

Quels critères concernent l'expérience requise, les capacités?

En **Tite 1.5-9**, quelle qualification concerne spécifiquement la parole de Dieu?

Selon **2 Timothée 2.2**, quelles qualités doivent posséder ceux qui sont formés pour la relève?

On déduit de 1 Timothée 2.12 que ces anciens formés en relève doivent être des *hommes*.

Diacres et diaconesses

Les diacres sont des hommes et des femmes à qui l'Église confie la responsabilité de ministères. La première nomination de diacres est rapportée en **Actes 6.1-6**. Quelles qualités possédaient-ils?

Selon **1 Timothée 3.8-12**, le caractère exigé pour les diacres est pratiquement le même que pour les anciens. Quel critère concerne l'expérience? Pourquoi est-ce exigé selon vous?

Suivant quels critères, des veuves étaient engagées au service de l'Église, selon **1 Timothée 5.9-10** ?

À la lumière de cette étude, devez-vous vous repentir, améliorer votre comportement, changer vos habitudes? Demandez à Dieu, au nom de son Fils Jésus, par son Esprit en vous, que dans sa grâce il vous en rende capable.